

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W21-659082

89720

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **4441**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **HOURY ABDELILAH**

Date de naissance : **01.06.1960**

Adresse : **84, LOT EL WAFA H, DEROUA**

Tél. : **06 614 06990**

Total des frais engagés : **2100,00** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. NAYME Rarim
Ophtalmologie
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour
- Casablanca -
Tél: 0522-36 60 70 / 06 63 00 22 95

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : **CH. BOUB KHANIA**

Age : **53**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA**

Le : **AA/10/21**

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
M NO D	G		200 DH	INP : 09118824 Dr. NAYME Karim Ophthalmologie Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour - Casablanca - tél: 0522 36 60 79 / 0643 08 22 95

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
OPTIQUE ECONOMIQUE A LA MARAIS OPTICIEN SPECIALISTE 15 Rue Berthe lot Casablanca rel. 89-33-02	26.10.2001	1900-

ANALYSES - RADIGRAPHIES

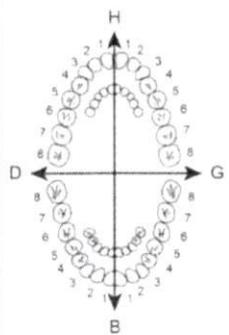
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

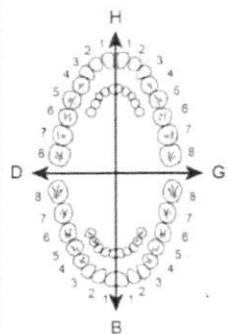
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Docteur Karim NAYME
Ophtalmologiste
Maladies et chirurgie des yeux



الدكتور كريم النعيم
طبيب العيون
أمراض و جراحة العيون
جراحة المجلالة داء الزرق
تصحيح البصر بالليزر
إصابة العين بداء السكري
العدسات اللاصقة الطبية
أمراض السائل الزجاجي والشبكة
جراحة الجفون و مسالك الدموع

Chirurgie de cataracte - Glaucome
Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône
Oeil et diabète
Adaptation en lentilles de contact
Pathologie vitréo-rétinienne
Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

casablanca

14 octobre 2021

Mme CHIBOUB Khadija

Monture pour vision de près + verres correcteurs

Antireflets

VP : OD = + 2.25
OG = + 2.00

OPTIQUE ECONOMIQUE
A. LAMRANI
OPTICIEN SPECIALISTE
16 Rue Berthelot
CASABLANCA
Tél. 29-35-02

Dr. NAYME Karim
Ophtalmologie
Nassim, Lot N°5 Route d'Azemour
Casablanca -
+212 36 60 79 / 0643 08 22 95

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca
5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً) الجنة التسميم البيضاء

⌚ + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

@ karim.nayme@gmail.com ⚡ Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim

OPTIQUE ECONOMIQUE



M. LAMRANI
OPTICIEN AGREE

15, Rue Ahmed El Ghali (Ex. Rue Berthelot)
Bd. Mohammed V (Face Crédit du Maroc)
Tél. : 05 22 29 35 02 / 05 22 47 37 96 - Casablanca
R.C. 134094 - T.P. 33106861 - I.C.E. 001852527000015

العمري

FACTURE

N° 000370

Casablanca, le 26.10.2024

Mr. CHIBOUB Khady

Doit

Exécution Selon Prescription du Docteur

RAYSTÉ.

1 Monture			900-
2 Qualité des Verres			Theatral multifocal
VL. OD	cyl	sph	
OG	cyl	sph	
VP. OD	cyl	sph	+2.45 S 00
OG	cyl	sph	+1.50 S 00
Nomenclature N°	OD	OG	
Autres Services			
Observation			
OPTIQUE ECONOMIQUE A. LAMRANI OPTICIEN SPECIALISTE 15 Rue Berthelot Tél. 29-35-02 - CASABLANCA		Total DHS	1900

Arrêtée la Présente Facture à la somme de :

mille neuf cents dirhams